

Madame, Monsieur
Adresse :
.....
N° TEL :
N° de SECURITE SOCIALE :
Date de départ à la retraite.....

Lettre R/AR

**Monsieur le Directeur de la Caisse Régionale
Sécurité Sociale dans les Mines de l'Est**
21 Avenue Foch BP 60570
57 018 METZ CEDEX 1

Freyming-Merlebach le

Objet : demande de rétablissement des versements des indemnités avantages en nature suite à
remboursement

Monsieur le Directeur,

Nous avons eu connaissance que la cour de Cassation par un arrêt N° 2247 FS du 2 décembre 2014 (pourvoi N° 13-17.868) avait prononcé l'illégalité des clauses de renonciation des avantages en nature dont les agents bénéficient au titre du statut du mineur. Jugement entériné par une décision de la Cour d'Appel de METZ dans l'arrêt N° 15/00127 du 11 Mars 2015.

Jusqu'à ce jour, et selon les contrats établis, vous avez retenu à votre profit au titre d'un prêt remboursable les indemnités de logement et de chauffage (PLC) versées par l'ANGDM qui m'étaient dues.

Ayant remboursé l'intégralité du capital perçu de mes PLC à la date du/...../..... je suis donc en droit de retrouver la jouissance des indemnités avantages en nature tel que le prévoit ma convention collective à compter du

En effet les agents ne peuvent valablement renoncer aux avantages qu'ils tirent de dispositions statutaires d'ordre public comme le stipule à juste titre la Cour de Cassation et la Cour d'Appel de METZ.

Je vous saurais gré de bien vouloir réexaminer mon dossier au regard des décisions judiciaires mentionnées ci-dessus afin de me rétablir dans mes droits et de me verser les arriérés des sommes retenues à tort.

Avec mes remerciements anticipés, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur,
mes respectueuses salutations.

Signature :